

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

LE LUNDI 5 décembre 2016 à 19 h 30

« *Le plus grand arbre est né d'une graine menue; une tour de neuf étage est partie d'une poignée de terre.* »

– Lao Tseu

N° 2312

PROCÈS-VERBAL de la réunion ordinaire, tenue par le conseil municipal de Stoke, au bureau municipal, situé au 403, rue Principale, Stoke, **le lundi 5 décembre 2016** à 19 h 30 et présidée par le maire Monsieur Luc Cayer.

Présences : Siège N° 1 : Sylvain Paquin
Siège N° 2 : Sylvain Chabot
Siège N° 3 : Steeves Mathieu
Siège N° 4 : Lucie Gauthier
Siège N° 5 : Daniel Dodier
Siège N° 6 : Mario Carrier

Absence : Aucune

Sara Line Laroche, secrétaire-trésorière et directrice générale est également présente.

Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE ORDINAIRE

Du lundi 5 décembre 2016 à 19 h 30

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Lecture et adoption des procès-verbaux des assemblées
3. Correspondance
4. Période de questions
5. Demandes écrites ou verbales
 - 5.1 Fondation de l'École Notre-Dame des Champs – Demande financière
 - 5.2 Appui aux propriétaires 14^e rang – Accès à l'électricité
 - 5.3 Demande financière 2^e et 3^e âge – Activités physiques
 - 5.4 Demande d'appui au Regroupement pour un Québec en santé
6. Comités et dossiers à traiter
 - 6.1 Administration et finances
 - 6.1.1 Adhésion à l'Union des Municipalités du Québec
 - 6.1.2 Publicité vœux de Noël – Actualités l'étincelle
 - 6.1.3 Télésurveillance système d'alarme Centre communautaire 2017
 - 6.1.4 Annulation de factures 2013 et 2015 – Ententes verbales
 - 6.1.5 Licence support pare-feu et routeur
 - 6.1.6 Renouvellement de la licence de sauvegarde
 - 6.1.7 Services juridiques 2017- Monty Sylvestre
 - 6.2 Aménagement, urbanisme et environnement
 - 6.2.1 Entente virée et stationnement du 11^e rang - Nouveau propriétaire
 - 6.2.2 Demande de dérogation mineure lot 5 286 158
 - 6.2.3 Modification de la résolution 2016-249 du procès-verbal 2310 du 3 octobre 2016
 - 6.2.4 Acceptation provisoire, phase II, volet 2 rue Mireille - Sommets du village
 - 6.3 Culture
 - 6.3.1 Dépôt du rapport de la responsable de la bibliothèque municipale et autorisation de verser la subvention 2017
 - 6.4 Immobilisation et bâtiments
 - 6.4.1 Achat en location d'un photocopieur de bureau
 - 6.4.2 Vente de l'ancien camion-citerne
 - 6.5 Loisirs
 - 6.5.1 Demande de droit de circulation – Club Quad Sherbrooke – Ascot Corner
 - 6.5.2 Programme de soutien à des projets de service de garde
 - 6.6 Ressources humaines

- 6.6.1 Politique contre le harcèlement psychologique
- 6.6.2 Politique Tolérance zéro à la violence
- 6.6.3 Affichage des postes administratifs
- 6.7 Sécurité publique
 - 6.7.1 Entente Croix-Rouge Canadienne
- 6.8 Voirie
- 6.9 Organismes et services municipaux
 - 6.9.1 Abandon du service de transport collectif taxi-bus
 - 6.9.2 Politique d'utilisation du babillard électronique
- 7. Remise des rapports des officiers municipaux
- 8. Trésorerie et finances
 - 8.1 État prévisionnel de la situation au 30 novembre 2016
 - 8.2 Dépôt du rapport de délégation de compétence
 - 8.3 Liste des déboursés
- 9. Autres sujets
- 10. Avis de motion
- 11. Règlements
- 12. Invitations
- 13. Varia
- 14. Période de questions
- 15. Clôture et levée de l'assemblée

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2016-300

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. Lecture et adoption des procès-verbaux des assemblées

Dispense de lecture du procès-verbal est demandée. Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie des procès-verbaux au moins deux jours avant la présente séance, déclarent les avoir lus et renoncent à leur lecture.

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

Rés. 2016-301

D'adopter le procès-verbal du 7 novembre 2016 tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. Correspondance

La directrice générale dépose le rapport de correspondance reçue entre le 1^{er} et le 30 novembre 2016.

La correspondance et ledit rapport peuvent être consultés au bureau municipal durant les heures régulières d'ouverture.

4. Période de questions

Un contribuable demande à faire remplacer un ponceau sur le 7^e rang et cette demande fera l'objet d'une étude en ingénierie au printemps 2017 permettant de connaître la problématique et la solution à mettre en place.

Un contribuable demande à faire déplacer un tuyau selon la pente naturelle de l'écoulement des eaux pour éviter que l'eau s'écoule sur sa propriété.

Un citoyen mentionne que des résidus d'asphalte se sont retrouvés dans le fossé de sa propriété et que présentement l'eau s'écoule bien mais ces résidus pourraient empêcher le bon écoulement des eaux éventuellement et que le fossé devrait être nettoyé par la municipalité.

5. Demandes écrites ou verbales

5.1 Fondation de l'École Notre-Dame-des-Champs – Demande financière

ATTENDU QU'une demande a été faite par la Fondation de l'École Notre-Dame-des-Champs à la municipalité de Stoke pour une aide de financement aux activités éducatives, culturelles et sportives.

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2016-302

D'accorder la somme de deux mille (2 000 \$) comme soutien aux activités éducatives, culturelles et sportives de l'École Notre-Dame-des-Champs de Stoke.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.2 Appui aux propriétaires 14^e rang – Accès à l'électricité

ATTENDU QUE le service d'électricité est un service public essentiel;

ATTENDU QU'une partie du 14^e rang n'est pas desservie par Hydro-Québec;

ATTENDU QUE des citoyens ont des propriétés sur cette portion du rang;

ATTENDU QUE ces citoyens nous demandent de les appuyer pour obtenir un service d'électricité, à tout le moins sur le chemin public.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Paquin et résolu :

Rés. 2016-303

D'appuyer les résidents du 14^e rang dans leur demande à Hydro-Québec pour que des poteaux soient installés sur la portion du rang qui en est dépourvu.

QUE cette résolution d'appui soit envoyée à Hydro-Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.3 Demande financière 2^e et 3^e âge – Activités physiques

ATTENDU QU'une demande a été faite à la municipalité de Stoke pour une aide financière aux activités physique du 2^e et 3^e âge;

ATTENDU QUE la demande est conciliable avec les principes même de la politique familiale de la municipalité de Stoke.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Chabot et résolu :

Rés. 2016-304

D'accorder la somme de quatre cents (400 \$) comme soutien aux activités physiques du 2^e et 3^e âge de Stoke.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.4 Demande d'appui au Regroupement pour un Québec en santé

ATTENDU QU' est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population;

ATTENDU QUE le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux pour 2016-2017;

ATTENDU QUE la Politique gouvernementale de prévention en sante, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents;

ATTENDU QUE le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports

collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.

DE signifier notre appui au Regroupement pour un Québec en santé. Et à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec.

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2016-305

1. De poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnement favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécois et Québécoises :
 - a. Par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
 - b. Par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre.
2. D'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de tous les Québécois et Québécoises.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. Comités et dossiers à traiter

6.1 Administration et finances

6.1.1 Adhésion à l'Union des Municipalités du Québec

ATTENDU QUE des demandes de prix ont été demandées aux deux (2) organismes qui représentent les villes et municipalités au Québec;

ATTENDU QUE les deux (2) organismes offrent les mêmes services.

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2016-306

D'accepter l'offre de l'Union des Municipalités du Québec qui est la moins chère soit 1 492,05 \$ plus taxes.

DE refuser la cotisation facultative au Carrefour du capital humain.

4 pour et 2 contre

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.1.2 Publicité vœux de Noël – Actualités l'Étincelle

ATTENDU QUE la municipalité a ses propres outils de communications.

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2016-307

DE ne pas publier d'annonces de vœux dans le journal l'Étincelle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.1.3 Télésurveillance système d'alarme Centre communautaire 2017

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des prix auprès de trois fournisseurs pour la télésurveillance et contrat de service du système à puces des portes du Centre communautaire.

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2016-308

D'accepter l'offre du plus bas soumissionnaire soit *Sécuricom* pour 178 \$/heure.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.1.4 *Annulation de factures 2013 et 2015 – Ententes verbales*

ATTENDU QUE des ententes avaient été prises pour le paiement de factures;

ATTENDU QUE les factures n'avaient pas été annulées conformément aux ententes.

Il est proposé par Mario Carrier et résolu :

Rés. 2016-309

D'annuler les factures des clients 6632 au montant de 247,82 \$ datée du 21 mai 2015 et 6804 au montant de 157,87 \$ datée du 15 septembre 2013.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.1.5 *Licence et support pare-feu et routeur*

ATTENDU QUE le contrat de service (licence et support) pour le routeur *Meraki* est venu à échéance;

ATTENDU QU'il est plus avantageux de renouveler pour plus d'un an pour profiter d'un rabais de 40 % sur la facture totale.

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2016-310

DE renouveler la licence pour une période de trois (3) ans au coût de 1 241 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.1.6 *Renouvellement de la licence de sauvegarde*

ATTENDU QUE le contrat de service (licence et support) pour la sauvegarde des données sur le serveur est venu à échéance;

ATTENDU QUE ce service est essentiel et obligatoire.

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2016-311

DE renouveler la licence au coût de 300 \$ plus taxes pour un an.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.1.7 *Services juridiques 2017- Monty Sylvestre*

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2016-312

D'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc. au besoin et au forfait de consultation selon les termes de l'offre du 29 août 2016 pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.2 Aménagement, urbanisme et environnement

6.2.1 *Entente virée et stationnement du 11^e rang - Nouveau propriétaire*

ATTENDU QUE le conseil municipal a une entente triennale (2015-2016-2017) avec des propriétaires ou personnes pour une virée et stationnement au bout du rang 11 Est;

ATTENDU QU'un des propriétaires a vendu sa propriété à l'hiver 2015.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Paquin et résolu :

Rés. 2016-313

D'autoriser le renouvellement de l'entente avec les nouveaux propriétaires aux mêmes conditions pour la saison 2015-2016 et les suivantes.

D'autoriser la directrice générale à signer l'entente avec ces nouveaux propriétaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.2.2 *Demande de dérogation mineure lot 5 286 158*

Dérogation mineure N° 2016-11-0001 Lot 5 286 158, Cadastre du Québec Adresse : 406, rue Principale, Stoke

La présente demande a pour objectif, de permettre une dérogation mineure à la marge de recul latérale minimale de 0,65 mètre au lieu de la norme de 3 mètres.

ATTENDU QUE le règlement sur les dérogations mineures N° 453 qui a été adopté par la municipalité de Stoke et autorise une dérogation mineure en fonction des critères l'article 2.2.

ATTENDU QUE la dérogation mineure peut être accordée parce que l'application de l'article 7.10 du règlement de zonage N° 460 a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui la demande;

ATTENDU QUE la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

ATTENDU QUE la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE tous les travaux effectués sur cette propriété, ont été exécutés avec permis et de bonne foi et qu'un droit acquis est présent.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Paquin et résolu :

Rés. 2016-314

D'accorder la dérogation mineure demandée au règlement de zonage N°460, article 7.10, soit 0,65 mètres pour la marge de recul latérale minimale au lieu de 3,0 mètres selon la norme, pour la propriété située sur le lot 5 286 158, Cadastre du Québec, portant l'adresse : 406, rue Principale, Stoke.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

6.2.3 *Modification de la résolution 2016-249 du procès-verbal 2310 du 3 octobre 2016.*

La directrice générale demande l'ajout d'un attendu à la résolution **2016-249 Demande d'appui auprès de la CPTAQ – Lot 3 101 659** qui se lira comme suit :

7. «ATTENDU QUE conformément à l'article 58.2, la municipalité mentionne l'existence sur son territoire de quelques espaces disponibles hors de la zone agricole pour des projets semblables ».

Il est proposé par le conseiller Sylvain Paquin et résolu :

Rés. 2016-315

DE corriger la résolution en conséquence.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

7.1.1 *Acceptation provisoire, phase II, volet 2 de la rue Mireille Sommets du village*

ATTENDU QUE l'entente phase II, volet 2 a été signée avec le promoteur;

ATTENDU QUE les recommandations des firmes Grondin excavation inc. et WSP inc. concernant la conformité des travaux réalisés à ce jour.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Paquin et résolu :

Rés. 2016-316

DE procéder à l'acceptation provisoire de la phase II, volet 2 de la rue Mireille du projet Les Sommets du village.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

7.2 Culture

7.2.1 *Dépôt du rapport de la responsable de la bibliothèque municipale et autorisation de verser la subvention 2017*

ATTENDU QUE la responsable de la bibliothèque a déposé son rapport 2016 pour l'utilisation de la subvention municipale.

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

QUE la subvention annuelle pour le fonctionnement de la bibliothèque nécessaire pour les achats de volumes et autres activités soit payée en un seul versement de 2 000 \$ au nom de la responsable soit M^{me} Réjeanne Venner.

DE remercier chaleureusement M^{me} Venner et son équipe de bénévoles pour le travail colossal qu'ils ont accompli en 2016 en réalisant une cure de rajeunissement au niveau de la collection de volume de la bibliothèque.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

7.3 Immobilisation et bâtiments

7.3.1 *Achat en location d'un photocopieur de bureau*

ATTENDU QUE le photocopieur de la bibliothèque ne fonctionne plus;

ATTENDU QU'un photocopieur nouvelle génération devient nécessaire pour le bureau municipal pour une plus grande utilisation de documents numérisés;

ATTENDU QUE deux (2) prix ont été demandés auprès de deux (2) fournisseurs;

ATTENDU QUE cette dépense a été prévue au budget 2017.

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

D'accepter l'offre de Bob Pouliot inc. pour un photocopieur e-studio 4505AC au prix de 140 \$/mois plus taxes pour 60 mois incluant l'installation.

D'autoriser la directrice générale à signer le contrat d'achat à paiements mensuels.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

7.3.2 *Vente de l'ancien camion-citerne*

ATTENDU QUE la municipalité suite à l'acquisition d'un nouveau camion-citerne, l'ancien a été mis en vente par appel de proposition ;

ATTENDU QUE la procédure de la Politique d'achat et de disposition des biens a été suivie;

ATTENDU QUE les enveloppes d'offres ont été ouvertes publiquement ce jour.

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

D'accepter l'offre de Val-Lait S.E.N.C. au prix de 7 000 \$ (plus taxes) tel que vu;

D'autoriser la directrice générale à signer le contrat de vente et tous les documents auprès de la SAAQ.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

7.4 Loisirs

7.4.1 *Demande de droit de circulation – Club Quad Sherbrooke – Ascot Corner*

ATTENDU QUE le Club Quad Sherbrooke - Ascot Corner a transmis une demande de droit de circulation afin d'emprunter ou traverser certaines voies publiques au cours de la saison 2016-2017;

Rés. 2016-317

Rés. 2016-318

Rés. 2016-319

ATTENDU QUE les passages demandés sont les mêmes que ceux empruntés les dernières années, soit le chemin du Lac, le chemin Pinard, le chemin Côté, le rang 4 Est, le rang 5 et le rang 3 Est.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Chabot et résolu :

Rés. 2016-320

D'autoriser le Club Quad Sherbrooke - Ascot Corner à emprunter les voies publiques tel que demandé pour la saison 2016-2017 aux mêmes conditions qu'auparavant en matière d'assurance et de signalisation.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

7.4.2 Programme de soutien à des projets de service de garde

ATTENDU QUE le Service d'activités estival connaît un grand succès qui demande des ressources supplémentaires tant matérielles qu'humaines;

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke souhaite améliorer le service dans le but d'accommoder sa clientèle;

ATTENDU QU'il existe un programme de soutien pour ce faire.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Chabot et résolu :

Rés. 2016-321

DE faire une demande d'aide financière au Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la garde estivale 2017 pour l'amélioration de ses services;

DE mandater la directrice générale à produire cette demande et d'en faire le suivi et la reddition de compte;

DE mandater la coordonnatrice aux loisirs pour assister la directrice générale dans cette demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7.5 Ressources humaines

7.5.1 Politique contre le harcèlement psychologique

ATTENDU QUE le syndicat avait demandé certains changements apportant des précisions mais sans changer le fondement de la politique;

ATTENDU QUE nos conseillers juridiques ont approuvé les changements mineurs apportés à la politique;

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2016-322

D'entériner la politique telle que modifiée.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

7.5.2 Politique Tolérance zéro à la violence

ATTENDU QUE le syndicat avait demandé certains changements apportant des précisions mais sans changer le fondement de la politique;

ATTENDU QUE nos conseillers juridiques ont approuvé les changements mineurs apportés à la politique;

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2016-323

D'entériner la politique telle que modifiée.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

7.5.3 *Affichage des postes administratifs*

ATTENDU QU'un poste de secrétaire administrative – comptabilité temps partiel à l'essai a été créé en janvier 2016 et se terminant le 31 décembre 2016;

ATTENDU QU'il est recommandé par le comité des ressources humaines et de la direction générale de créer un poste permanent, temps partiel de trois (3) jours semaine assorti d'une banque annuelle de 90 heures pour suppléer aux pointes de travail selon les besoins;

ATTENDU QUE le poste à temps partiel en devenant permanent pourrait rendre le poste de secrétaire administrative temps plein vacant.

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2016-324

D'autoriser la création d'un poste de secrétaire administrative – comptabilité permanent temps partiel.

D'autoriser la directrice générale à procéder à l'affichage d'un ou des deux postes selon les besoins et suivant les procédures prévues à la convention collective.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

7.5.4 *Mesure disciplinaire contre un employé*

ATTENDU QU'un employé a commis au moins une faute susceptible de mesure disciplinaire;

ATTENDU QUE la municipalité de Stoke souhaite faire valoir l'importance de la sécurité en milieu de travail pour tous les employés;

ATTENDU QUE l'employé visé en est à sa deuxième mesure disciplinaire dans un cas semblable;

ATTENDU QUE la municipalité a aussi pris soin de valider sa décision d'après la Convention collective des travailleuses et travailleurs de la municipalité de Stoke.

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2016-325

QUE la mesure disciplinaire de deux (2) jours de suspension sans traitement soit remise à l'employé.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

7.6 Sécurité publique

7.6.1 *Entente Croix-Rouge Canadienne*

Point reporté à une séance ultérieure.

7.7 Voirie

7.8 Organismes et services municipaux

7.8.1 *Abandon du service de transport collectif taxi-bus*

ATTENDU QUE le service de transport collectif est en baisse depuis quelques années;

ATTENDU QU'une consultation publique et un sondage n'ont pas donné de résultats satisfaisants pour la poursuite du service;

ATTENDU QUE le service n'est plus viable.

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2016-326

DE mettre fin au service en date du 16 décembre 2016.

D'aviser les organismes et entreprises concernées par écrit et d'en avvertir la population par l'entreprise du bulletin municipal et du site Internet.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

7.8.2 Politique d'utilisation du babillard électronique

ATTENDU QUE la politique d'affichage de la Municipalité de Stoke était désuète à certains égards;

ATTENDU QU'une copie de la Politique a été remise aux conseillers.

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

D'adopter la Politique d'utilisation du babillard électronique telle que présentée en lieu et place de la Politique d'affichage de la Municipalité de Stoke.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

8. Remise des rapports des officiers municipaux.

Les différents rapports du directeur des travaux publics, du directeur du service incendie et de l'inspecteur ont été remis aux membres du conseil qui en ont pris connaissance.

9. Trésorerie et finances

9.1 État prévisionnel de la situation au 30 novembre 2016

9.2 Dépôt du rapport de délégation de compétence

Le conseil confirme le dépôt du rapport mensuel des délégations de compétences des fonctionnaires municipaux autorisés. Ces déboursés ont été faits conformément au Règlement N° 521 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaire.

9.3 Liste des déboursés

La directrice générale dépose la liste des déboursés réalisés du 1^{er} au 30 novembre 2016 pour un montant totalisant 180 682,92 \$.

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

D'adopter la liste des déboursés tel que soumise et d'autoriser la directrice générale à faire les paiements à qui de droit.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10. Autres sujets

11. Avis de motion

12. Règlements

13. Invitations

14. Varia

14.1 Le maire Luc Cayer en profite pour féliciter M^{me} Marie-Anne Catry pour la prestation du spectacle *Stoke chante Noël*. Cette dernière a fait l'objet d'une critique artistique très positive publiée dans La Tribune du samedi du 3 décembre 2016.

14.2 Le maire Luc Cayer annonce les activités en vue pour le dimanche 11 décembre 2016 :

11 :00 Brunch de Noël des Chevaliers de Colomb

11 :15 Visite du Père Noël au Centre communautaire

11 :30 Dévoilement de Sculpture du 150^e de Stoke

12 :45 Parade du Père Noël accompagné des pompiers et des Stentors

15. Période de questions

16. Clôture et levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu que la séance soit levée à 20 h 48.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Luc Cayer
Maire

Sara Line Laroche
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Je, Luc Cayer, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Luc Cayer, Maire